

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 22 septembre 2011

Projet de loi

établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2012 (LBu-2012) (D 3 70)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 54, 56, 80, 81, 82, 83, 96, 97 et 117 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993,
décrète ce qui suit :

Chapitre I Contributions publiques

Art. 1 Perception des impôts

Le Conseil d'Etat perçoit les impôts conformément aux lois en vigueur.

Art. 2 Perception des centimes additionnels

Il est perçu en 2012, au profit de l'Etat, les centimes additionnels prévus au chapitre II de la présente loi.

Chapitre II Centimes additionnels

Art. 3 Personnes physiques

¹ Il est perçu 47,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

² En application de la loi accordant une indemnité et des aides financières annuelles de fonctionnement à des institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile pour les années 2012 à 2015, du [...] (loi 10862), il est perçu, en 2012, 1 centime additionnel supplémentaire, par franc et fraction de franc, sur

le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Art. 4 Personnes morales

Il est perçu :

- a) 88,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales;
- b) 77,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales.

Art. 5 Successions et enregistrement

Il est perçu :

- a) pour les successions ouvertes après le 31 décembre 2011, 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus aux articles 19 à 21 de la loi sur les droits de succession, du 26 novembre 1960; les successions ouvertes avant le 1er janvier 2012 restent soumises aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année du décès;
- b) 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus dans la loi sur les droits d'enregistrement, du 9 octobre 1969, à l'exception des amendes. Les actes enregistrés avant le 1er janvier 2012 restent soumis aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année de leur enregistrement.

Chapitre III Budget administratif

Art. 6 Budget administratif

Le budget administratif de l'Etat de Genève pour 2012 est annexé à la présente loi.

Art. 7 Fonctionnement

¹ Les charges s'élèvent à 8 028 593 571 F et les revenus à 7 599 821 350 F hors imputations internes et subventions redistribuées.

² L'excédent de charges s'élève à 428 772 221 F et l'excédent de charges avant dotations et dissolutions de provisions à 455 183 204 F.

Art. 8 Investissements

¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 986 037 290 F et les recettes à 175 557 907 F.

² Les investissements nets s'élèvent à 810 479 383 F avec les locations financement et à 905 587 994 F hors locations financement.

Chapitre IV Dérogations

Art. 9 Cas d'urgence pour une dépense nouvelle

A titre exceptionnel, si des circonstances particulières empêchent absolument le Conseil d'Etat de consulter le Grand Conseil avant d'engager une dépense nouvelle, le gouvernement doit immédiatement, après avoir engagé la dépense, transmettre au Grand Conseil un projet de loi la sanctionnant.

Chapitre V Emprunts

Art. 10 Emprunts

¹ Pour assurer l'exécution du budget administratif, le Conseil d'Etat est autorisé à émettre des emprunts en 2012, au nom de l'Etat de Genève.

² Le Conseil d'Etat peut, en outre, renouveler en 2012 les emprunts venant à échéance ou remboursés par anticipation.

Chapitre VI Garantie de l'Etat

Art. 11 Facturation

¹ La rémunération des engagements de pied de bilan de l'Etat est fixée pour l'année 2012 à 0,125 % pour l'ensemble des entités concernées sous réserve du taux de la Banque cantonale de Genève fixé à 0,081%.

² Le détail de la rémunération des engagements de pied du bilan de l'Etat est le suivant :

Transports publics genevois (TPG)	0,125%
Fondation de l'Ecole internationale de Genève	0,125%
Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)	0,125%
Banque cantonale de Genève (BCGe)	0,081%
Fondation Cité universitaire	0,125%
Haute école de travail social (HETS)	0,125%
Association Première Ligne	0,125%
Fondation d'aide aux entreprises	0,125%
Fondation des parkings	0,125%

Fondation des parkings (Etoile)	0,125%
Fondation des parkings (Sous-Moulin)	0,125%
Fondation des parkings (Genève-Plage)	0,125%
Fondation des parkings (Alpes)	0,125%
Palexpo SA	0,125%
Fondation pour l'expression associative	0,125%

³ La liste des engagements ci-dessus peut évoluer en cours d'exercice en fonction des engagements décidés par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil.

Chapitre VII Dispositions finales

Art. 12 Référendum

Selon les articles 53 et 54 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, l'article 10 (emprunts) est soumis au délai référendaire de 40 jours.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

Projet de Budget administratif 2012

en CHF

	<u>Projet de budget 2012</u>	<u>Budget 2011</u>	<u>Compte 2010</u>
Fonctionnement			
Revenus (Hors imputations internes et subventions à redistribuer)	7'599'821'350	7'615'967'883	8'142'002'213
Charges (Hors imputations internes et subventions redistribuées)	8'028'593'571	7'791'009'902	7'868'717'590
Résultat net	-428'772'221	-175'042'019	273'284'623
Résultat net hors provisions	-455'183'204	-218'838'743	334'150'457

Investissement

Recettes (Hors imputations internes)	175'557'907	152'409'359	324'310'445
Dépenses (Hors imputations internes)	986'037'290	923'504'998	800'092'174
Imputations internes			
Investissements nets	810'479'383	771'095'639	475'781'729

EXPOSÉ DES MOTIFS

22 septembre 2011

Projet de budget 2012

**Exposé des motifs
du Conseil d'Etat**

Mesdames et Messieurs les députés,

Le projet de budget 2012 que le Conseil d'Etat a l'honneur de vous soumettre¹ a été particulièrement difficile à élaborer. Le résultat est insatisfaisant puisque le déficit du budget de fonctionnement se chiffre à 429 millions de francs. Par rapport au PFQ 2011-2014, les charges sont en augmentation de 46 millions et les recettes en baisse de 147 millions.

L'ampleur du déficit et l'écart important par rapport à la planification s'expliquent par les effets cumulés de facteurs conjoncturels et d'éléments structurels. Ces derniers affectent les charges avec, en particulier, l'impact considérable de la mise en vigueur de nouvelles législations fédérales et cantonales.

Le projet de budget 2012 en bref

Revenus de fonctionnement	7'600 millions	-0.2%
Charges de fonctionnement	8'029 millions	+3.0 %
Résultat net	-429 millions	

Effets de la conjoncture

Sur le plan conjoncturel, la situation est rendue particulièrement délicate par le cumul des conséquences décalées de la crise de 2008-2009 et du ralentissement plus que probable de la croissance sous l'effet de la cherté persistante du franc suisse et du marasme financier.

Les **dépenses sociales** (prestations d'assistance et d'assurance-maladie) devraient augmenter d'une quarantaine de millions en 2011 et d'une trentaine de millions en 2012. Ce bond des dépenses d'assistance est la conséquence directe de l'augmentation du chômage induite par la crise de 2008-2009. À l'issue de la période d'indemnisation, les chômeurs qui n'ont pas retrouvé d'emploi sont pris en charge par l'Hospice général. Dans le cas d'espèce, cet effet décalé, que l'on retrouve à chaque récession, est aggravé par l'entrée en vigueur de la 4^e révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire (LACI). Celle-ci raccourcit la durée d'indemnisation fédérale de 24 à 18 mois, entraînant une croissance des dépenses d'assistance.

Le second effet retardé de la crise de 2008-2009 affecte les recettes fiscales. Il s'agit en particulier des pertes considérables subies par les banques suisses, qui se traduisent par des « pertes reportées » réduisant les bénéfices imposables à néant pour plusieurs années.

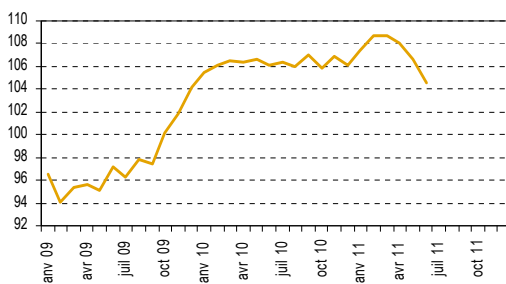
Plus généralement, la contribution de la place financière aux **recettes fiscales** est très loin d'avoir retrouvé le niveau antérieur à la crise, et il est peu probable qu'elle le retrouve avant 2015. Notons au passage que, pour 2011, l'impôt des entreprises est inférieur aux prévisions de 43 millions.

Plus préoccupant encore est l'assombrissement des perspectives conjoncturelles au cours de l'été sous l'effet du franc fort et de la chute des cours des bourses mondiales. L'institut BAK vient ainsi de revoir sa prévision concernant le PIB 2012 de la Suisse. La croissance de +1,8% envisagée en juin 2011 a été corrigée le 6 septembre 2011 à +0,8%.

¹ Le projet de loi établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2012 a été adopté par le Conseil d'Etat le 21 septembre 2011.

À l'échelle cantonale, l'indicateur avancé LEA-PICTET-OCSTAT est en baisse depuis trois mois. Il est annonciateur d'une croissance plus faible dès la fin de l'année 2011.

Indicateur avancé LEA-PICTET-OCSTAT (déc. 1983 = 100)



Soucieux de présenter un projet de budget aussi crédible et réaliste que possible, notre Conseil a dès lors choisi, lors de sa séance extraordinaire du 4 septembre 2011, d'anticiper une baisse des prévisions macro-économiques du Groupe de perspectives économiques (GPE) ainsi qu'une détérioration des perspectives de bénéfices des entreprises. À cette fin, il a retenu à titre provisoire les hypothèses du SECO, reprises dans le budget de la Confédération, soit 2,1% de croissance du PIB suisse en 2011 et 1,5% en 2012. L'impact de cette correction sur les recettes fiscales des personnes physiques et morales détériore le résultat de 108 millions.

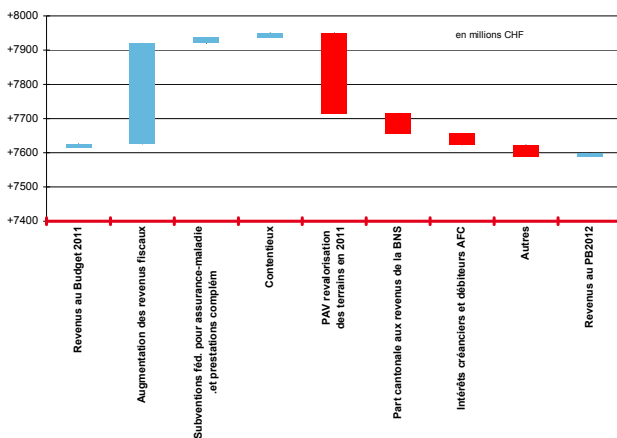
Comme chaque année, le Conseil d'Etat présentera en novembre un amendement général à la Commission des finances pour intégrer les estimations fiscales calculées en fonction des prévisions retenues par le GPE (fin septembre) et de l'enquête semestrielle en cours auprès des 150 plus importantes entreprises de Genève.

Le canton prévoit également un manque à gagner lié à la part cantonale des **bénéfices de la Banque nationale suisse** (BNS). Contrairement à la Confédération et aux cantons suisses (à l'exception de Neuchâtel), l'Etat de Genève comptabilise cette recette selon le principe d'échéance. Nous anticipons donc pour l'année 2011 le non versement des 97 millions revenant à notre canton. Pour l'année 2012, le budget se fonde sur une diminution de 60% du montant prévu par la convention de 2008 entre le Département fédéral des finances et la BNS, soit une perte de revenu de 58 millions².

Comme l'indique le graphique ci-après, l'augmentation de l'impôt des personnes physiques - même si elle est moins marquée que ce qu'on aurait pu attendre - est suffisante pour compenser la disparition de la recette non-récurrente liée aux déclassements des terrains du PAV, mais elle échoue à se substituer aux baisses de recettes - évidemment inconnues lors de l'établissement du plan financier quadriennal - de la BNS et des intérêts créditeurs de l'AFC.

². C'est la solution retenue par la Confédération et la plupart des cantons pour le budget 2012 (correspondant pour le canton de Genève à l'exercice 2011).

Principaux écarts entre les revenus au B2011 et les revenus au PB2012



La réserve conjoncturelle est suffisante pour compenser pendant quelques années les effets retardés de la crise de 2008-2009 et la dégradation des perspectives économiques. Toutefois, le Conseil d'Etat souhaite attirer l'attention du Grand Conseil sur le fait que certaines dépenses ou pertes de recettes que l'on qualifie aujourd'hui à raison de conjoncturelles peuvent peser sur les comptes de l'Etat pendant de longues années. On peut même imaginer qu'elles prennent un caractère structurel. La réduction de la période d'indemnisation du chômage, la diminution drastique des versements de la BNS et les nombreux problèmes auxquels la place financière genevoise doit faire face constituent probablement un cadre inédit auquel l'Etat de Genève devra tant bien que mal s'adapter.

En définitive, il n'est pas certain que l'on puisse tabler à long terme sur un potentiel de croissance du PIB de 2%, comme cela a été le cas pendant la précédente décennie. À l'échelle internationale, les analystes, s'ils excluent encore une récession, tablent sur un ralentissement durable de la croissance.

Le Conseil d'Etat entend donc revoir l'entier de la planification financière 2012-2015 au regard de l'évolution enregistrée au cours de ces derniers mois.

Déficit structurel aggravé par de nouvelles contraintes légales

Lors de la présentation des états financiers 2010, le Conseil d'Etat avait relevé l'existence probable, hors recettes et dépenses non récurrentes, d'un déficit structurel d'environ 130 millions. La projection effectuée au 30 juin 2011 pour les comptes 2011 présente un déficit structurel de 150 millions (toujours en éliminant les charges et les revenus non récurrents). Il faut donc admettre que ce déficit a pris un tour structurel et que des mesures vigoureuses devront être appliquées pour le combler.

Sans ces mesures, ce déficit ne peut qu'aller en s'aggravant puisque le Conseil d'Etat a dû se résoudre à admettre une croissance des charges largement supérieure au plafond de 2% prévu par le Programme de législature.

Par rapport au budget 2011, **les dépenses s'accroissent de 238 millions, soit de 3%**. L'essentiel de cette croissance des charges est imputable à de nouvelles législations fédérales ou cantonales et à des obligations à l'égard de tiers sur lesquels le Conseil d'Etat n'a aucune prise.

Ces contraintes résultent directement du droit fédéral à hauteur de 84 millions (+1,1%) par rapport au budget 2011 :

- Augmentation de 32 millions de la péréquation financière inter-cantonale (RPT), selon l'information transmise par le département fédéral des finances.
- Nouvelle loi sur le financement des hôpitaux, avec des mandats de prestations à des cliniques privées, dont l'impact est estimé à 24 millions.
- Transfert de charges de 28 millions de l'assurance-chômage vers les prestations d'assistance et d'assurance-maladie avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LACI.

L'entrée en vigueur de plusieurs lois adoptées par le Parlement cantonal a un impact de 40 millions (+0,5%):

- Relèvement des allocations familiales pour personnes non actives de 6 millions et de 5 millions pour le personnel de l'Etat.
- Réforme du cycle d'orientation (CO) pour 9 millions.
- Introduction des prestations complémentaires familiales estimées à 6 millions (entrée en vigueur le 1er septembre 2012).
- Relèvement des taux de cotisations pour financer les mesures transitoires des caisses de pension CEH et CIA. Les augmentations du taux de cotisation de 25 à 26% (PL 10709) pour la CIA et de 23 à 24% pour la CEH induisent un accroissement de charges de 14 millions pour l'Etat en 2012.

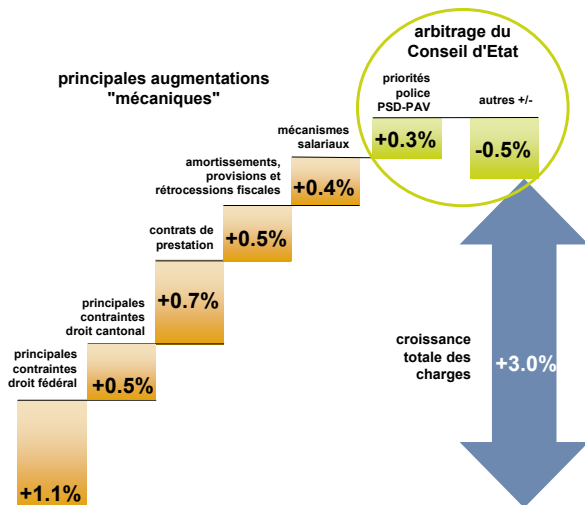
En outre, l'ambitieuse politique d'investissements menée par l'Etat de Genève se traduit par une augmentation des amortissements de 24 millions, tandis que l'augmentation des recettes fiscales des personnes physiques induit mécaniquement une augmentation de la provision pour débiteurs douteux (12 millions) et des versements aux communes frontalières (6 millions).

Enfin, l'augmentation des contrats de prestations selon les mécanismes adoptés par le Conseil d'Etat et/ou approuvés par le Parlement s'élève à 52 millions.

En y ajoutant les mécanismes salariaux (32 millions), le total de l'augmentation des charges résultant des éléments énumérés ci-dessus se monte à 250 millions (+3,2%).

En face de ces nombreuses contraintes impactant négativement les charges, le seul élément favorable est l'indexation des salaires qui sera vraisemblablement nulle en 2011.

Répartition de la croissance des charges par rapport au budget 2011 :



Au final, notre Conseil a concentré l'effort sur les **politiques publiques prioritaires**, avec des augmentations allouées pour l'essentiel à la **Police** (+14 millions) et à la mise en œuvre des projets stratégiques de développement (+11 millions), soit +0,3% de croissance des charges. Les projets stratégiques de développement (PSD) consistent à développer la capacité d'accueil du canton en aménageant de **nouveaux quartiers (logements et surfaces d'activité)**.

Les autres arbitrages ont pour effet de réduire la croissance des charges de 0,5%. Il s'agit à la fois de réductions des charges (-7 millions pour la caisse cantonale de chômage et -7 millions pour les intérêts de la dette) et des économies décidées par le Conseil d'Etat (37 millions), partiellement compensées par de nombreuses augmentations (locations en augmentation de +8 millions, dépollution de terrains pour +4 millions, entretien des routes pour +5 millions, entretien des bâtiments de l'Etat pour +3 millions).

En comparaison du **Plan financier quadriennal 2011-2014**, qui envisageait une croissance des charges de 2,4% pour l'année 2012 après mesures d'économies (contre 3% pour le projet de budget 2012), les nouvelles contraintes fédérales (1,1% de croissance des charges pour la RPT, le financement des hôpitaux et l'impact de la LACI) ont pour effet de **neutraliser les économies décidées par le Conseil d'Etat**.

Respect du cadre légal

Aussi inquiétant que puisse apparaître le budget 2012, les dispositions constitutionnelles et légales existantes permettent d'éviter que les finances publiques renouent avec une période de déficits chroniques tels que nous les avons connus pendant les années 1990.

En premier lieu, la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF article 7) interdit le dépôt d'un projet de budget déficitaire si la réserve conjoncturelle ne peut couvrir intégralement ce déficit.

Cette première contrainte n'a pas d'effet pour le budget 2012, l'intégralité du déficit pouvant être couvert par la réserve conjoncturelle de 1,04 milliard qui a pu être constituée durant les exercices fortement excédentaires que nous avons connus de 2006 à 2010. L'utilisation de cette réserve est légitime, dès lors que sa vocation est précisément de permettre au canton de traverser les périodes difficiles sans être contraint de pratiquer des coupes claires aux effets ravageurs.

D'autre part, lorsque les comptes sont déficitaires pour deux exercices consécutifs, la LGAF impose au Conseil d'Etat de présenter au Parlement et au peuple une série de mesures, en donnant à chaque fois le choix au peuple entre une augmentation de recettes et une réduction de charges.

La loi prévoit également que le Grand Conseil, à la majorité de ses membres, puisse suspendre la procédure de votation populaire s'il apparaît que l'exercice en cours se soldera par un retour à l'équilibre.

Le résultat de -95 millions de la projection pour les comptes 2011 étant au-dessous de la marge d'erreur, deux cas de figure peuvent encore être envisagés :

1. Dans le cas le plus probable où les comptes 2011 et 2012 sont déficitaires, le Conseil d'Etat devra présenter au Grand Conseil, en septembre 2013, conjointement avec le budget 2014, les mesures à prendre pour assurer le rétablissement de l'équilibre, quel que soit le résultat prévu par le budget. Le Parlement décidera alors en fonction des informations disponibles s'il entend ou non suspendre la procédure.
2. Si les comptes 2011 sont équilibrés, la procédure sera identique avec un décalage d'une année, pour autant bien sûr que les comptes 2012 et 2013 soient déficitaires.

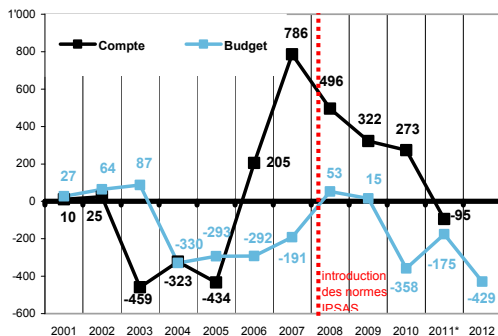
Repenser la planification 2012-2015

Notre Conseil n'entend pas en arriver à ces pénibles extrémités. Il est déterminé à prendre toutes mesures nécessaires en vue de présenter un budget 2014 équilibré et il est convaincu que le Parlement est prêt à le suivre dans cette voie.

Performance de l'Etat de Genève

Résultat net du budget et des comptes de l'Etat de Genève

en millions CHF



*Les chiffres pour les comptes 2011 sont des projections

L'équilibre structurel des finances publiques est aujourd'hui clairement menacé. Toutefois l'évolution extraordinairement incertaine de la conjoncture internationale rend difficile une juste appréhension de l'effort à fournir. Une autre inconnue est l'ampleur future des correctifs sur les estimations fiscales des années antérieures qui, dans un passé récent, ont souvent amélioré le résultat prévu au budget d'environ 200 millions.

Dans la mesure où l'impact de l'arrêt du Tribunal fédéral du 26 janvier 2010 sur les recettes de l'impôt à la source est maintenant bien connu et que la méthodologie d'estimation des recettes fiscales a été graduellement corrigée en fonction des lacunes observées dans le passé, l'on doit s'attendre à des écarts moindres à partir des comptes 2012.

Le Conseil d'Etat entend donc travailler étape par étape. L'existence d'un déficit structurel d'environ 150 millions de francs étant clairement démontrée, le plus urgent est de prendre les mesures correctrices.

Dans le cadre de la remise à jour de la planification financière, le Conseil d'Etat présentera donc une série de mesures à hauteur de 150 millions, touchant aussi bien les revenus que les charges, et destinées à entrer en vigueur entre 2012 et 2014.

Parallèlement, le Conseil d'Etat établira un **second catalogue de mesures urgentes destinées à limiter l'ampleur du déficit conjoncturel**, sans que ces mesures présentent forcément un caractère durable. L'objectif minimal sera de garantir un retour à l'équilibre pour le budget 2014 en se fondant sur des hypothèses macroéconomiques prudentes et hors scénario de récession mondiale.

Le Plan financier quadriennal remanié sera donc présenté au mois de novembre 2011, de manière à permettre à la Commission des finances de se prononcer sur le projet de budget en toute connaissance de cause.

Dans son bilan intermédiaire sur la mise en œuvre du **Programme de législation** le Conseil d'Etat intégrera les conséquences de la situation financière actuelle et il pourra être amené à remettre en question certains objectifs ou certaines échéances de ce Programme.

Maintenir l'effort d'investissement

S'agissant des investissements, le Conseil d'Etat ne souhaite pas relâcher l'effort engagé depuis la précédente législature en vue de rattraper les importants retards pris depuis vingt ans. Toutefois, chacun doit être conscient que ce volume d'investissements entraîne une augmentation programmée de la dette, des intérêts de la dette et des amortissements, et qu'elle débouche le plus souvent sur une forte progression des charges de personnel, des dépenses générales et des subventions.

Dès lors, notre Conseil, sans remettre en cause la réalisation immédiate des crédits déjà votés par le Grand Conseil, devra probablement définir un **niveau maximal** d'investissement à plus long terme.

1. Perspectives économiques

Avec l'aggravation de la crise de la dette souveraine depuis le début de l'été 2011, le renchérissement du franc suisse, et la croissance anémique des pays développés, les analystes tablent sur un important ralentissement de l'économie pendant les douze prochains mois. Ce sentiment reflète un revirement important par rapport au printemps dernier.

L'impact de l'appréciation actuelle du franc, tant sur les exportations de biens et services que sur la croissance économique de la Suisse, est resté, jusqu'à cet été, modéré. Il est toutefois indéniable que cette appréciation pèse fortement sur les marges bénéficiaires de nombreuses entreprises et qu'elle touchera, à terme, leur volume d'activité. À plus longue échéance, le cours du franc induit des risques de délocalisation. De ce point de vue, l'intervention salvatrice de la BNS est à saluer, mais le cours de 1,20 F pour un Euro demeure pénalisant pour les exportateurs de biens et de services.

En croissance soutenue depuis mi-2009, l'économie suisse poursuit son expansion en 2011 mais à un rythme faiblissant. Au deuxième trimestre, la croissance du PIB suisse est de 0,4 %, alors qu'elle était comprise entre 0,6 % et 0,7 % durant les quatre trimestres précédents.

Genève : activités exportatrices pénalisées

Au premier semestre, l'économie genevoise poursuit sur sa lancée et le rythme annuel de progression du PIB s'élève à 2,9 % (2,3 % à l'échelon suisse). Au deuxième trimestre, sa progression (0,8 %) est semblable à celles enregistrées durant les deux trimestres précédents. Selon les indicateurs macro-économiques disponibles, la situation s'est depuis lors un peu détériorée. Canton frontalier, Genève subit fortement les conséquences de l'appréciation du franc sur les achats de biens et services de proximité. S'il est vraisemblable que l'économie genevoise poursuive sa croissance au cours des prochains mois, compte tenu de ses assises robustes, elle subira un net fléchissement de sa dynamique.

Comme on l'a vu, l'indicateur synthétique avancé LEA-PICTET-OCSTAT (LPO), qui anticipe l'évolution de la conjoncture économique pour les six à neuf prochains mois, s'est nettement replié entre mars et juin 2011.

Les principales branches exportatrices réagissent de manière différenciée à l'environnement international instable que nous connaissons depuis trois mois. La gestion de fortune, principale activité de la **place financière genevoise**, est fortement pénalisée par l'effondrement du cours des actions sur toutes les grandes places et par le franc fort. Ces éléments pèsent sur la masse sous gestion et donc sur la marge des établissements bancaires. Les taux d'intérêts planchers ne sont pas favorables à la banque de détail.

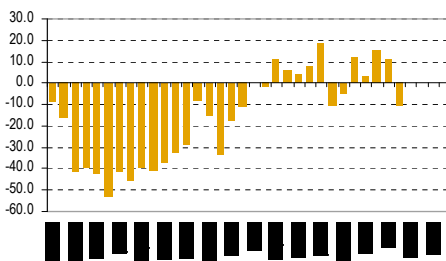
Le développement de la **Genève internationale** est fortement pénalisé par le franc fort et l'importance des retombées sur l'économie locale pourrait se réduire. Enfin, dans l'hôtellerie, le nombre de nuitées a commencé à légèrement fléchir depuis le mois de juin 2011.

Les sociétés actives dans le **négoce international**, malgré le repli des cours du pétrole, s'attendent dans l'ensemble à de bons résultats 2011, mais elles sont extrêmement circonspectes pour l'année 2012.

Les **multinationales** qui ont leur état-major et/ou des activités de recherche & développement à Genève ont connu une nette amélioration en 2010 et 2011. Elles demeurent relativement optimistes pour l'avenir.

Dans l'**industrie**, la situation des affaires est encore satisfaisante. Les exportations genevoises progressent toujours, portées qu'elles sont par l'horlogerie et la chimie. Mais les carnets de commandes sont considérés comme juste suffisamment remplis et ils s'orientent à la baisse. La situation concurrentielle des entreprises s'est évidemment dégradée.

Marche des affaires dans l'industrie :
appréciation de la situation, solde mensuel



2. Revenus : fin des recettes extraordinaires et conséquences du franc fort

Ensemble des revenus de fonctionnement

en millions CHF	C2010	B2011	PB 2012	Ecart	
				PB 2012 - B 2011	
Impôts	5'418	5'385	5'631	246	+4.6%
Patentes et concessions	13	14	15	2	+13.1%
Revenus des biens	963	615	348	-267	-43.4%
Recettes diverses	705	602	610	9	+1.5%
<i>dont dissolutions provisions</i>	325	224	219	-5	-2.1%
Parts à des recettes sans affectation	597	554	523	-31	-5.5%
<i>dont parts cantonales à des impôts fédéraux</i>	401	357	379	23	+6.4%
Dédommagements de collectivités publiques	141	135	154	18	+13.4%
Subventions acquises	305	311	318	7	+2.4%
Total des revenus	8'142	7'616	7'600	-16	-0.2%

Revenus non fiscaux en forte baisse

En 2010 et 2011, les comptes de l'Etat ont été fortement améliorés par des **recettes non récurrentes** liées à des échanges de terrain avec la FTI (316 millions) puis à la revalorisation des terrains déclassés dans le secteur Praille-Acacias-Vernets. En l'absence de telles recettes pour l'exercice 2012, les revenus des biens sont en forte baisse. Les intérêts créanciers de l'administration fiscale font également l'objet d'une réduction à la baisse fondée sur la prise en compte des valeurs 2010. Au total, les revenus des biens diminuent de 267 millions.

Les parts à des recettes sans affectation baissent sous l'effet de la réduction de 58 millions de la part cantonale des bénéfices de la BNS par rapport aux 97 millions encore prévus dans le budget 2011.

Recettes fiscales entourées d'incertitudes

Globalement, le total des impôts, des taxes et des droits dépasse le budget 2011 de 268 millions (+4,7%). La décision du Conseil d'Etat d'adopter des hypothèses prudentes pour les personnes morales et la croissance du PIB péjore le résultat de 84 millions pour l'ensemble des recettes fiscales.

L'augmentation prévue revient pour l'essentiel à l'impôt des **personnes physiques**. Les hypothèses de croissance du PIB suisse retenues pour les estimations fiscales sont calquées sur celles émises par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et reprises par la Confédération pour l'établissement de son budget, soit 2,1% pour 2011 et 1,5% pour 2012.

On relèvera que la forte croissance de l'impôt sur les personnes physiques s'explique en partie par des résultats meilleurs que prévus pour l'impôt à la source, l'impact de l'arrêt du Tribunal fédéral de janvier 2010 accordant la déduction des frais effectifs à certains contribuables imposés à la source ayant été largement surestimé.

L'augmentation de l'impôt sur la fortune est, quant à elle, imputable à un résultat 2010 meilleur qu'escompté. Cette amélioration se répercute sur les années suivantes (entièrement estimées à ce stade).

Evolution des recettes fiscales

en millions CHF	C 2010	B 2011	PB 2012	Ecart	
				PB 2012 - B 2011	
Personnes physiques (PP)	3'570	3'552	3'790	238	6.7%
Personnes morales (PM)	1'081	1'172	1'172	0	0.0%
Part cantonale aux recettes fédérales	401	357	379	23	6.4%
Impôts immobiliers	449	432	438	7	1.5%
Droits de succession	195	100	100	0	0.0%
Impôt sur les véhicules routiers et les bateaux	93	94	95	1	1.1%
Autres impôts	31	36	36	1	1.4%
Total Impôts, taxes et droits	5'819	5'742	6'010	268	4.7%

S'agissant de l'impôt des **personnes morales**, le Conseil d'Etat a retenu un scénario conservateur, soit un impôt stable entre les budgets 2011 et 2012. Cette prudence lui a été dictée par les effets prévisibles du franc fort.

Ces estimations feront l'objet d'un amendement général au mois de novembre 2011 selon les indications données par les entreprises du panel et par la synthèse du GPE de septembre 2011.

La part cantonale à l'IFD s'inscrit en hausse de 23 millions (+6,4%) par rapport au budget 2011 et atteint ainsi 379 millions.

Les autres impôts restent pratiquement stables.

3. Évolution des charges par nature :

Ensemble des charges de fonctionnement

en millions CHF	C2010	B2011	PB 2012	Ecart	
				PB 2012 - B 2011	
Charges de personnel	2'160	2'172	2'202	31	+1.4%
Dépenses générales	419	422	448	26	+6.1%
Intérêts passifs	305	275	267	-8	-2.8%
Amortissements, provisions, irrecouvrables	892	606	640	34	+5.6%
<i>dont provisions</i>	386	177	193	15	+8.7%
Parts et contributions sans affectation	491	493	531	38	+7.7%
Dédommagements à des tiers	132	161	167	5	+3.3%
Subventions accordées	3'470	3'661	3'773	112	+3.1%
Total des charges	7'869	7'791	8'029	238	+3.0%

L'évolution des **charges de personnel** reste modérée (+1,4%, 31 millions), soit largement inférieure au plafond des 2%. Si l'augmentation des cotisations pour les caisses de pensions et les allocations familiales entraînent une hausse inhabituelle de 14 millions, l'absence d'inflation a évidemment un effet modérateur puissant.

en millions CHF	Ecart PB 2012 - B 2011
Mécanismes salariaux	17
Allocations familiales - augmentation du taux de contribution	5
Caisses de pension - relèvement des taux de cotisation	8
Variation nette des postes permanents	10
Adaptation de la réduction linéaire	-1
Économies supplémentaires	-3
Réduction des montants du Plend	-5
TOTAL	31

On relèvera aussi que la **variation nette des postes permanents** (+120 ETP soit +0,8% par rapport au budget 2011) est plus modeste que celle des années précédentes. Il s'agit toutefois d'un effet purement statistique lié à la non comptabilisation dans les états financiers genevois de l'activité de la caisse cantonale de chômage concernant les mesures fédérales. Le nombre de postes créés est en réalité de 180 soit de +1,3% par rapport au budget 2011. Le montant lié à la variation des postes, 10 millions, s'explique par l'entrée en fonction d'enseignants en cours d'année en raison du calendrier scolaire, ainsi que par l'engagement de policiers encore en formation.

Les **dépenses générales** augmentent de 26 millions (+6,1%), ce qui est considérable. Cette augmentation est principalement imputable aux mandats à des tiers, qui sont en hausse de 17 millions. Les variations les plus significatives concernent les loyers de l'Etat (+8 millions), l'aménagement et le logement (6 millions), une mesure temporaire prise dans l'attente du recrutement et de la formation de collaborateurs de l'Etat (5 millions le voyage des

détenus), et 5 millions pour la formation (doublement des effectifs de l'année préparatoire à la haute école de santé, augmentation compensée partiellement par une diminution de la subvention aux HES).

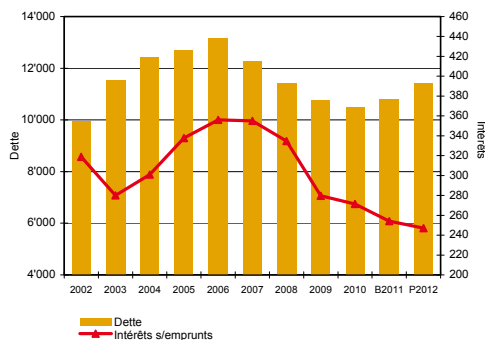
Les **intérêts passifs** sont en recul de 8 millions. Cet écart correspond principalement à la baisse des intérêts de la dette (-7 millions).

Après quatre années de baisse consécutive, la **dette** amorce une reprise depuis le deuxième semestre 2011, conformément aux prévisions du budget. Elle devrait continuer à progresser en 2012 pour atteindre 11,4 milliards en fin d'année.

Cette croissance de la dette ne se traduira pas par une augmentation des **charges d'intérêts**, puisque l'Etat continue de bénéficier de conditions de taux très favorables pour remplacer les prêts échus et contracter de nouveaux emprunts sur les marchés financiers, tant à court terme qu'à long terme.

Evolution de la dette et des intérêts sur emprunts entre 2002 et 2012

en millions CHF



La progression de 34 millions (+5,5% des **amortissements, provisions et irrécouvrables** par rapport au budget 2011) est la conséquence directe de l'augmentation des amortissements (+24 millions) qui résulte des investissements records consentis des dernières années. Les provisions de l'administration fiscale, qui suivent la progression des recettes fiscales, augmentent de 12 millions, hausse en partie compensée par des baisses dans d'autres secteurs.

Pour les **parts et contributions sans affectation**, le canton versera 352 millions en 2012 (+32 millions par rapport à 2011) au titre de la péréquation des ressources et de la compensation des cas de rigueur (RPT).

Les **subventions monétaires** augmentent de 121 millions (+3,5%) et les **subventions non monétaires** diminuent 9,3 millions (-4%). L'évolution globale (+3,1% à 112 millions) s'explique principalement par un augmentation de 48 millions (+4,1%) pour les **allocations à des tiers** générée par l'augmentation des dépenses d'assistance et des prises en charge par l'Etat de primes d'assurance-maladie.

Les **indemnités** croissent de 35 millions (+1,5%) sous l'effet des contrats de prestations et de la mise en œuvre des mécanismes salariaux. S'agissant des entités au bénéfice d'un contrat de prestations (2'333 millions au projet de budget 2012), l'augmentation est de 34 millions, soit de +1,5%, après arbitrage du Conseil d'Etat. L'augmentation des allocations familiales sera assumée par les entités elles-mêmes.

Subventions par type

en millions CHF	C2010	B2011	PB 2012	Ecart PB 2012 - B 2011	
Indemnités accordées par l'Etat	2'240	2'359	2'395	35	1.5%
<i>dont indemnités non monétaires</i>	232	222	212	-10	-4.4%
Aides financières accordées par l'Etat	95	112	138	26	23.4%
Allocations accordées à des tiers par l'Etat	1'113	1'160	1'208	47	4.1%
Autres subventions accordées	22	30	33	3	9.2%
<i>dont subventions non monétaires hors indemnités</i>	8	9	10	1	5.8%
Total subventions accordées	3'470	3'661	3'773	112	3.1%

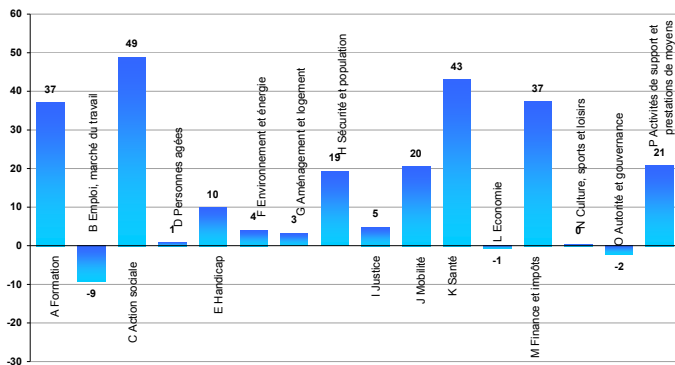
4. Évolution des charges par politique publique : priorité à l'action sociale, à la santé et à la formation

Evolution du nombre de postes budgétés par politique publique (ETP fixes)

POLITIQUE PUBLIQUE	Budget 2010	Budget 2011	Projet Budget 2012	Ecart ETP 2012 - 2011	Variation ETP (%)
A Formation	7'075.71	7'195.61	7'291.47	95.85	1.33%
B Emploi, marché du travail	395.70	391.30	331.30	-60.00	-15.33%
C Action sociale	132.40	156.48	157.47	0.99	0.63%
D Personnes âgées	65.72	65.44	64.97	-0.47	-0.72%
E Handicap	49.78	49.48	48.97	-0.52	-1.05%
F Environnement et énergie	251.40	254.70	271.27	16.57	6.51%
G Aménagement et logement	233.80	243.70	237.22	-6.48	-2.66%
H Sécurité et population	2'811.00	2'970.43	3'041.01	70.59	2.38%
I Justice	480.42	551.42	563.40	11.99	2.17%
J Mobilité	210.60	222.05	224.37	2.32	1.05%
K Santé	116.17	111.84	114.07	2.23	1.99%
L Economie	68.70	68.70	69.01	0.31	0.46%
M Finance et impôts	503.86	506.54	510.54	4.00	0.79%
N Culture, sports et loisirs	52.21	59.05	48.85	-10.20	-17.27%
O Autorité et gouvernance	183.35	188.04	194.21	6.17	3.28%
P Activités de support et prestations de moyen	1'185.77	1'197.02	1'184.15	-12.87	-1.08%
Total Général	13'816.59	14'231.81	14'352.29	120.49	0.85%

Politiques publiques connaissant une forte croissance

Evolution des charges PB2012-B2011 en millions de francs
(hors imputations internes & subventions redistribuées)



Les politiques publiques qui présentent les principales augmentations en francs entre 2011 et 2012 (166 millions sur un total de 238 millions) sont au nombre de quatre (A Formation, C Action sociale, K Santé, M Finance et impôts).

C Action sociale

Avec 49 millions d'augmentation et une croissance de +7,1%, l'action sociale se démarque fortement. Quatre facteurs expliquent cette hausse inhabituelle : les effets de la crise, la nouvelle législation fédérale sur le chômage, l'introduction des prestations complémentaires familiales et l'augmentation des allocations familiales décidées par le Grand Conseil.

1. L'augmentation des prestations d'assistance est consécutive à l'effet retardé de la crise de 2008-2009. Les personnes ayant perdu leur emploi pendant la crise et n'ayant pas pu en retrouver un depuis lors arrivent au terme de leur période d'indemnisation environ 18 mois après leur inscription.
2. Cet effet parfaitement prévisible a été aggravé par l'entrée en vigueur de la 4^é révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire le 1^{er} avril 2011. Ainsi, malgré la forte baisse du chômage pendant les 8 premiers mois de l'année 2011, plusieurs centaines de chômeurs inscrits avant cette réforme ont vu leur droit aux indemnités fédérales s'éteindre prématurément et ont dû recourir à l'aide sociale. Cette évolution entraîne pour 2012 une charge supplémentaire estimée à 22 millions pour l'Hospice général, à laquelle s'ajoutent 6 millions au titre de la prise en charge des primes d'assurance-maladie des personnes concernées par le service de l'assurance maladie.
3. L'introduction dès le 1^{er} septembre 2012 des prestations complémentaires familiales découle de la loi 10600, adoptée par le Grand Conseil le 11 février 2011. Celle-ci permettra de faire face à la problématique des familles de travailleurs pauvres et profitera à quelques 1'700 ménages genevois. Son coût pour la période de septembre à décembre 2012 est estimé à quelque 6 millions.

Evolution des charges des programmes de la politique publique C Action sociale

en millions CHF	B2011	PB 2012	Ecart	
			PB 2012 - B 2011	
C01 Accès à l'assurance-maladie	334	358	25	7.4%
C02 Soutien à la famille	37	47	9	25.5%
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	270	284	14	5.3%
C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle	10	10	0	1.4%
C05 Actions en matière d'asile et de migration	35	35	0	0.3%
Total C Action sociale	686	734	49	7.1%

K Santé

L'augmentation des dépenses pour cette politique publique atteint 43 millions (+3,7 %). Elle s'explique par :

1. Le nouveau mode de financement des hôpitaux (+24 millions). La loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance maladie entrera en vigueur au 1er janvier 2012 et qui obligera les cantons à cofinancer les prestations remboursées par l'assurance obligatoire des soins réalisées dans les établissements publics ou privés figurant sur la liste hospitalière cantonale. Il s'agit donc de la matérialisation d'un risque identifié lors de l'élaboration du PFG 2011-2014. Les mandats de prestations à des cliniques privées sont actuellement estimés à 24 millions. Ce montant correspond aux projections financières des actes médicaux qui seront attribués par l'Etat de Genève à ces partenaires de soins.
2. L'augmentation voulue par le Conseil d'Etat des prestations d'aide à domicile pour les personnes âgées (+12 millions). La Fondation d'aide et de soins à domicile (FSASD) sera amenée, ces prochaines années, à augmenter ses capacités de soins du fait du vieillissement de la population et du recours accru aux soins à domicile.

M Finances et impôts

L'augmentation des charges de 37 millions (+3,7%) s'explique par :

1. L'alourdissement de la facture de la péréquation financière (RPT). L'année 2012 marque le début de la deuxième période quadriennale au sens de la loi fédérale. Pour l'année 2012, le total des charges liées à la RPT s'élèvera à 352 millions (+32 millions par rapport à 2011). Genève demeure le deuxième canton contributeur au titre de la péréquation des ressources après Zurich. Cette forte augmentation est toutefois atténuée par la diminution de la prise en compte des revenus des frontaliers (-25%) dans les calculs, soit une économie d'environ 12 millions. Les cantons de Genève, de Bâle et du Tessin auraient toutefois souhaité un abattement de -50% pour la prise en compte des revenus des frontaliers. À noter que cette augmentation de charges est légèrement compensée par un revenu de 105 millions (+5 millions par rapport à 2011) perçu de la Confédération au titre de la compensation des charges dues à des facteurs sociodémographiques (structure de la population et caractéristiques de ville-centre). Les principaux centres urbains (ZH, BS, GE) auraient souhaité une modification de la pondération de la compensation des charges pour une meilleure prise en compte des coûts effectifs.
2. L'augmentation de la provision pour débiteurs douteux de l'administration fiscale de 12 millions, qui fait l'objet d'un calcul mathématique en fonction de la croissance des recettes fiscales et de l'évolution des irrécouvrables.
3. L'augmentation mécanique des versements aux communes françaises (+6 millions).
4. La diminution des intérêts de la dette (-7 millions).
5. Les intérêts créanciers et débiteurs de l'AFC (-1 million).

A Formation

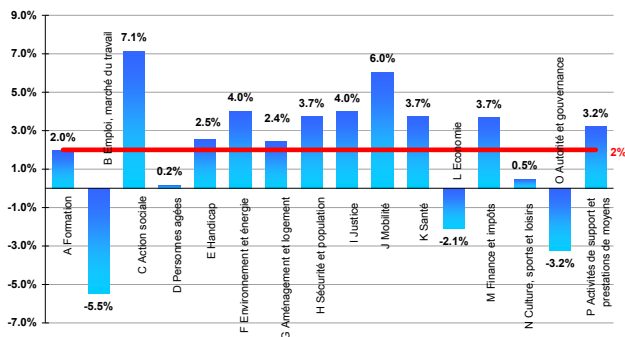
L'augmentation des dépenses de 37 millions, soit 2% s'explique principalement par :

1. La réforme du cycle d'orientation (CO), votée par le peuple et qui déploie ses effets sur les budgets 2011-2013. Pour la rentrée scolaire d'août 2012, la nouvelle structure sera étendue à la 10^e année. Ces changements ont nécessité une augmentation des effectifs de 61 ETP en 2011. Pour l'année 2012, il est prévu d'augmenter les effectifs de 53 ETP. Globalement le programme « Enseignement obligatoire » augmente de 15 millions dont 9 millions imputables aux mécanismes salariaux et aux charges salariales.
2. L'augmentation de 10 millions (dont 3 millions pour les mécanismes et charges sociales) des dépenses du programme « A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles », vise à étendre et moderniser le dispositif de suivi éducatif, social et sanitaire en faveur des enfants, des élèves et des familles. Cette volonté se concrétise par le développement de la capacité d'accueil dans les institutions d'enseignement spécialisé de l'office médico-pédagogique (OMP) le renforcement du dispositif de l'enseignement spécialisé dans le cadre des contrats de prestation avec la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA),
3. Les mécanismes salariaux et des charges sociales des autres programmes (11 millions).

Politiques publiques connaissant un fort taux de croissance

Evolution des charges PB2012-B2011 en %

(hors imputations internes & subventions redistribuées) trait rouge = 2%



Quatre politiques publiques présentent un taux de croissance particulièrement important, c'est-à-dire deux fois plus élevé que le plafond de croissance des charges de 2% fixé par le Conseil d'Etat dans son programme de législation (C Action sociale, F Environnement et énergie, I Justice et J Mobilité).

J Mobilité : cette politique publique augmente de 6%, soit 20 millions, sous l'effet :

1. De l'application du contrat de prestations des TPG ratifié par la loi 10699 votée par le Grand-Conseil en date du 2 décembre 2010 (+ 12 millions).
2. De l'engagement de 5 agents spécialisés dans le cadre des grands projets stratégiques de développement (PSD) et du renforcement du développement du projet "Praille-Acacias-Vernets" (+1 million).
3. La hausse des dépenses générales liées à l'entretien des routes nationales, (2 millions remboursés par la Confédération) et la contribution en faveur de la ville de Genève à l'entretien des routes à caractère cantonal (3 millions).
4. L'augmentation des amortissements (3 millions).

I Justice : notre Conseil a décidé d'allouer à cette politique publique des moyens supplémentaires à hauteur de 5 millions avec, par conséquent, une croissance des charges de 4% nettement supérieure à la moyenne. Des efforts considérables ont déjà été consentis en faveur du Pouvoir judiciaire ces dernières années, avec une croissance moyenne des moyens octroyés entre 2008 et 2011 de plus de 7% par exercice. Le projet de budget 2012 du Pouvoir Judiciaire s'écartant fortement de la cible fixée sur les charges dans le Plan financier quadriennal 2011-2014, le Conseil d'Etat a pris la décision de soumettre au Grand Conseil un projet de budget séparé.

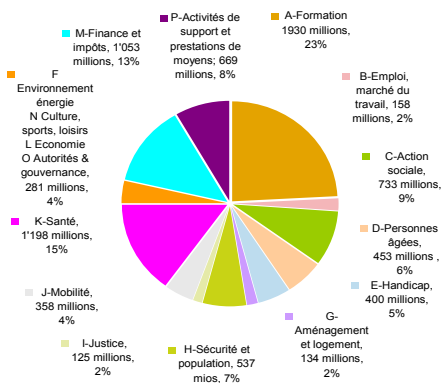
F Environnement et énergie : cette politique publique augmente de 4%, soit de 4 millions L'engagement de 12 agents spécialisés dans le cadre de projets stratégiques de développement (PSD) et du développement du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) induit une augmentation des charges de 3 millions.

H Sécurité et population : deux programmes au sein de cette politique publique connaissent une croissance significative de leurs charges :

1. Le programme H02 **Sécurité publique** augmente de +17 millions (+5.8%) Les effectifs de la Police sont sensiblement renforcés par la création de 66 nouveaux postes : 25 gendarmes, 10 inspecteurs de police judiciaire, 25 assistants de sécurité publique, 1 juriste pour le service des contraventions, et 5 collaborateurs pour le service administratif de la police. Les dépenses générales présentent une augmentation de 6 millions, liées principalement au recours aux prestations d'une entreprise de sécurité privée, pour assurer une partie des convois de détenus.
2. Le programme H08 **Droits humains** augmente de 3 millions (11.5%). L'augmentation des charges s'explique principalement par le financement du dispositif d'intégration des permis F et B, et par le renforcement de la politique de solidarité internationale.

On rappellera enfin que la politique publique **B Emploi** diminue de 9 millions, mais qu'il ne s'agit que d'un effet de périmètre comptable. Dès le 1^{er} janvier 2012, les comptes de la Caisse cantonale de chômage seront séparés de ceux de l'Etat (-7 millions). L'attribution plus précoce de stages de requalification durant le délai-cadre d'indemnisation, financés par l'assurance-chômage, réduira les besoins en matière de programmes cantonaux d'emploi et de formation (-15 millions). Par contre, le nombre d'allocations de retour en emploi continue de progresser (+5 millions), le programme d'emplois de solidarité continue de croître (+4 millions) et le budget de la formation augmente (+6 millions).

Poids des politiques publiques dans le total des charges



En conclusion, on notera que la répartition des dépenses entre les différentes politiques publiques demeure relativement stable d'année en année.

5. Stabilisation des investissements à un niveau élevé

Le total des **investissements nets**, qui se monte à 906 millions (hors location-financement), progresse d'environ 4% par rapport au budget 2011.

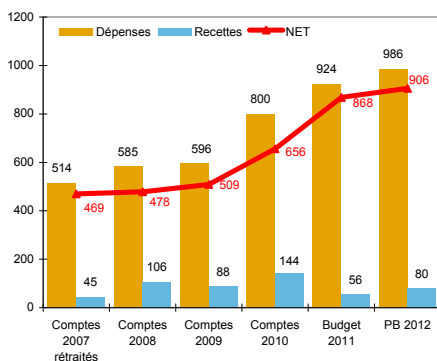
Les **dépenses** atteignent 986 millions, ce qui représente une augmentation annuelle de près de 7%. Les **recettes** qui s'élèvent à 80 millions (hors location-financement) augmentent sensiblement (+43%) par rapport au budget 2011. Après déduction des recettes de location-financement, qui se montent à 95 millions, les investissements nets totalisent 810 millions, soit une augmentation annuelle de 5 %.

Le projet de budget 2012 exprime la volonté du Conseil d'Etat de doter le canton des infrastructures publiques qui lui permettront de poursuivre son développement et de soutenir l'économie et l'emploi de la région dans un contexte économique incertain.

Evolution des investissements sur la période 2007-2012

(RGI déduite, hors location financement et hors effets transferts d'actifs)

en millions CHF



En dépit de l'augmentation apparente du projet de budget 2012 qui s'inscrit dans une tendance haussière depuis le début de la précédente législature, les investissements se **stabiliseront progressivement** au niveau atteint en 2010 et prévu en 2011, compte tenu d'un taux de réalisation effectif estimé à environ 80%.

Répartition des dépenses par politique publique

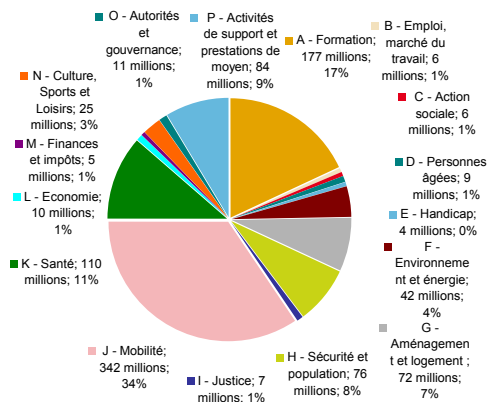
La répartition des dépenses dans les seize politiques publiques fait apparaître que plus de deux tiers des investissements sont concentrés sur quatre d'entre elles : la **mobilité** (34%), la **formation** (17%), la **santé** (11%), la **sécurité** (8%).

La part prépondérante des dépenses consacrées à la mobilité traduit la détermination du Conseil d'Etat de doter la région genevoise des infrastructures de transport qui permettront de concrétiser le projet d'agglomération.

Les investissements très importants, qui sont par ailleurs consentis pour soutenir la formation, la santé, la sécurité, ainsi que l'aménagement et le logement s'inscrivent également dans cette perspective de développement de l'agglomération genevoise.

Dépenses d'investissements par politique publique

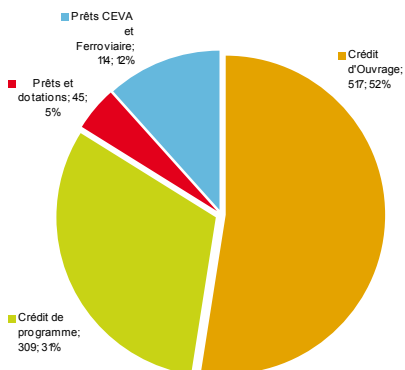
en %



Les dix principaux projets inscrits au projet de budget 2012, qui représentent à eux seuls plus de 40% du total des dépenses, illustrent les priorités actuelles en matière d'investissement.

N° Loi	PP	Libellé Loi	PB2012	% Dépenses totales
8719 - 10444	J	Liaison CEVA (Prêt)	112.0	11.4%
H.1.50	J	Extension du réseau tramway	83.5	8.5%
10834	J	Dépôt TPG "En Chardon"	39.0	4.0%
10418	H	Curabilis - extension et transformation	32.9	3.3%
10703	K	BDL 2 - Construction / Equipement	30.0	3.0%
10008	G	LUP - achats terrains et bâtiments	30.0	3.0%
1912015	P	Acquisition bâtiment CCGC sis route de Chêne 54	27.5	2.8%
9995	A	CMU - 5e étape - Construction / Equipement	23.0	2.3%
8662-10441	J	Traversée de Vesenz	18.1	1.8%
10667	K	HUG, maternité phase 3.3 - Construction / Equipement	14.2	1.4%
Dépenses totales 2012 des 10 principales nouvelles lois :			410.1	41.6%

Répartition des dépenses par catégorie



Environ deux tiers des dépenses totales sont affectés aux **crédits d'ouvrage** et aux prêts conditionnellement remboursables (liaison CEVA + infrastructures ferroviaires), soit aux projets visant à créer de nouveaux actifs.

Les **crédits de programmes**, qui permettent d'assurer le maintien et le renouvellement du patrimoine administratif existant, représentent moins du tiers des dépenses.

Le solde, soit environ 5% des dépenses, est essentiellement dévolu aux dotations en faveur des **logements d'utilité publique** (LUP).

6. Conclusion

Les cinq précédents exercices de l'Etat de Genève (2006 à 2010) ont été bénéficiaires, malgré la crise économique et financière 2008-2009, et nonobstant la baisse d'impôts intervenue en 2010. L'évolution des charges a été maîtrisée et les procédures de dépassements de crédits de mieux en mieux suivies. L'agence de notation Standard & Poor's (S&P) a d'ailleurs revu à la hausse à la fin de l'année 2010 le rating du canton (AA-). La note a été confirmée en août dernier. S&P soulignait en particulier la bonne gouvernance financière du canton, jugée efficace et prudente.

Cette discipline budgétaire est intervenue simultanément avec une croissance spectaculaire de l'économie genevoise durant les années 2006-2008, qui a induit une augmentation inaccoutumée des recettes fiscales. Dès lors, ces efforts ont permis d'absorber les déficits des années précédentes, de supporter les effets de la péréquation financière inter-cantonale, et de présenter des résultats record en 2007 et en 2008.

En conséquence, la dette a diminué de près de 2 milliards, quand bien même les investissements ont fortement augmenté pour atteindre des niveaux records d'environ 800 millions en 2010 et 2011. Une réserve conjoncturelle de plus d'un milliard de francs a pu être constituée (1'042 millions), dans le but de faire face à une dégradation de la conjoncture.

Une page s'est sans doute tournée avec l'assombrissement des perspectives économiques dans les pays développés, les inquiétudes des marchés sur la santé financière de plusieurs États européens et des États-Unis, l'impact économique négatif des plans d'austérité et la chute des bourses partout dans le monde.

L'appréciation du franc et le fléchissement de la demande étrangère entravent le développement de la conjoncture en Suisse. Il faut vraisemblablement se préparer à un ralentissement durable de la croissance auquel Genève n'échappera pas. Les mesures envisagées par la Confédération et notre canton pour régler le différend fiscal avec l'Union européenne devrait en outre éroder les recettes pendant la seconde partie de la décennie.

Dans ces conditions, le Conseil d'Etat a décidé de revoir fondamentalement le Plan financier quadriennal d'ici la fin du mois d'octobre 2011 et de présenter au Grand Conseil une série de mesures visant à augmenter les recettes et à réduire certaines charges à hauteur de 150 millions de francs.

Ces mesures devront être mises en œuvre le plus rapidement possible. En parallèle, le Conseil d'Etat élaborera un catalogue de mesures urgentes à mettre en œuvre, si nécessaire.

Cette adaptation aux nouvelles réalités économiques entraînera probablement une remise à plat des échéances prévues dans le programme de législature.

Notre Conseil est déterminé à retrouver l'équilibre financier et à présenter un budget positif pour 2014 afin de limiter au maximum la ponction sur la réserve conjoncturelle, qui ne saurait être dilapidée dans une période qui n'est pas marquée par une récession.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au projet de loi établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2012.

Le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève